

UQÀM

Université du Québec à Montréal  
Services financiers

Gestion financière du fonds des immobilisations

30 janvier 2015



## **1. Introduction**

**La gestion financière du fonds des immobilisations vise à comptabiliser les biens de nature capitalisable et non capitalisable tels que les équipements scientifiques, informatiques, audiovisuels, mobiliers, logiciels informatiques et les travaux majeurs de réaménagement et rénovation. Voir en annexe la liste des biens capitalisables.**

**Cette comptabilisation est en fonction de la politique de capitalisation du MESRS.**

**Le MESRS définit des règles selon la nature, la vie utile et la valeur du bien. De plus, cette politique définit les périodes d'amortissement.**

**La gestion financière du fonds des immobilisation comprend l'ensemble des activités de planification (en préparation à l'année budgétaire, processus budgétaire) l'ensemble des activités de contrôle et de suivi réalisés en cours d'année, ainsi que les activités de fermeture de l'exercice qui assurent l'imputation adéquate aux divers comptes d'actif, la radiation des actifs et le calcul des amortissements.**

## **2. Gestion financière du fonds des immobilisations**

**Comme mentionné en introduction, la gestion financière du fonds des immobilisations vise à comptabiliser les biens de nature capitalisable et non capitalisable selon la valeur du bien, tel que les équipements scientifiques, informatiques, audiovisuels et mobiliers. Cette gestion couvre également plusieurs autres types d'investissement :**

- Les dons, comptabilisés selon leurs valeurs marchandes au moment où ils sont reçus.**
- Les projets de rénovation, de réaménagements des biens immobiliers, de remplacement et d'acquisitions de mobilier, d'appareils et d'outillage.**
- Les ajouts d'espaces (les nouvelles constructions).**
- Les dépenses liées au démarrage de nouveaux programmes académiques correspondant à l'application de nouvelles politiques gouvernementales.**

### **3. Raison d'être**

**Le processus de gestion financière du fonds des immobilisations permet d'assurer le partage équitable des enveloppes octroyées par le MESRS entre les unités administratives et académiques dans le respect des politiques et décisions de la direction de l'Université. Aussi, le processus permet la détection, le calcul et l'application des sommes capitalisables et non capitalisables tout au long de l'exercice financier, et lors de sa fermeture, en fonction des directives émises par le MESRS finalement, le processus permet la bonne marche des réclamations effectuées auprès du siège social de l'UQ et des divers organismes concernés.**

### **4. Comptabilisation par fonds**

**Du fait que nous appliquons une politique de comptabilisation par fonds, nous retrouvons des revenus et dépenses dans le fonds des immobilisations. En somme nous avons un état des résultats pour ce fonds.**

**À titre de rappel, nous avons trois fonds à l'UQAM**

- Fonds de fonctionnement « FFSR », fonds des opérations de l'UQAM**
- Fonds avec restriction « FFAR », fonds de recherche**
- Fonds des immobilisations**

## **5. Financement du fonds des immobilisations**

**Le fonds des immobilisations est financé par différentes sources de financement.**

**Le MERS finance une grande partie de ce fonds via différentes enveloppes qui est régie par des règles précisées dans le plan quinquennal des investissements « PQI ».**

**Voici une énumération sommaire des enveloppes**

- Enveloppe rénovation**
- Enveloppe des allocations normalisées « rénovation »**
- Enveloppe réaménagement**
- Enveloppe rattrapage rénovation**
- Enveloppe de résorption du déficit d'entretien accumulé**
- Enveloppe pour les initiatives nouvelles**
- Enveloppe pour le développement informatique**
- Enveloppe pour le financement des projets de recherche de la Fondation Canadienne d'innovation « FCI » portion Québec.**

**Cette portion de financement est remboursée via des réclamations mensuelles au siège social de l'UQ.**

**Une autre portion du financement provient du budget des opérations de l'université « FFSR ». Cette portion du financement est fixée par la direction de l'université lors du processus budgétaire. Cette portion du financement est utilisée**

**en grande partie, pour les acquisitions des équipements pour les unités administratives et pour les départements d'enseignements.**

**De plus, le fonds de fonctionnement finance différents projets via des virements entre les deux fonds. En voici une explication sommaire :**

**Conformément aux règles comptables applicables à tout organisme sans but lucratif (OSBL), l'UQAM, comme la plupart des grandes universités québécoises, procède à des virements du Fonds de fonctionnement au Fonds des immobilisations pour certaines de ses activités. Ces activités se regroupent en trois catégories :**

**1. Les biens de nature capitalisable acquis au Fonds de fonctionnement et de recherche doivent obligatoirement être transférés au Fonds des immobilisations en vertu de la comptabilité par fonds. Ces biens de nature capitalisables sont, par exemple, des aménagements dans les pavillons, du mobilier, des appareils et de l'outillage, des documents pour les bibliothèques dont les volumes et périodiques, et des équipements informatiques dont les ordinateurs.**

**2. Le capital et les intérêts sur les emprunts de l'Université, dont le financement provient du Fonds de fonctionnement et qui doivent être comptabilisés au Fonds des immobilisations sous forme de frais d'intérêts et de remboursement de la dette à long terme.**

**3. Des réserves pour des projets futurs. La nature et l'échéancier de ces projets sont examinés par le Vérificateur général du Québec au moment de la vérification des états financiers de l'Université.**

**Pour compléter, une dernière portion du financement provient de diverses autres sources.**

- **Financement d'organismes privés**
- **Subventions pour des projets précis de différents organismes. A titre d'exemples, Gaz métro, Hydro-Québec pour les projets d'efficacité énergétique.**
- **Autres sources...**

**6. Comptabilisation des acquisitions au fonds des immobilisations**

**Nous retrouvons deux types de dépenses comptabilisées au fonds des immobilisations.**

- **Dépenses capitalisables qui répondent aux règles du MESRS**
- **Dépenses de type capitalisable par définition, mais sous le seuil de capitalisation.**

<b>Structure comptable pour la nouvelle politique de capitalisation</b>		
<b>au 1 juin 2009</b>		
<b>Comptes de dépenses</b>		
	<b>Description</b>	<b>Compte SIGA</b>
		<b>Seuil de capitalisation à utiliser</b>
<b>1) 1.1 ) Terrains</b>		
	<b>Budget acquisition et aména. de terrain et acq.bâtiment</b>	<b>50000</b>
	1.1 - Dépense acquisition de terrain	50001
		Aucun seuil
<b>1.2 ) Aménagement de terrains</b>		
	Dépense aménagement de terrains \ moins de 30,000\$	50206
		Plus de 5,000\$ et moins de 30,000\$
	Dépense aménagement de terrains \ Plus de 30,000\$	50207
		Plus de 30,000\$
<b>2) 2.1 ) Acquisition \ construction de nouveaux bâtiments</b>		
	2.1.1 ) Dépense acquisition bâtiment structure en bois	50101
		Plus de 30,000\$
	2.1,2 ) Dépense acquisition bâtiment excluant une structure en bois	50102
		Plus de 30,000\$
	2.1,3 ) Dépenses acq. Bâtiment construction prestigieuse ou extrêmement complexe	50103
		Plus de 30,000\$
	2,1,4 ) Dépense de constructions services connexes	50104
		Plus de 30,000\$
<b>2.2 )Améliorations majeurs aux bâtiments</b>		
	<b>Budget amélioration majeures aux bâtiment</b>	<b>50200</b>
	2.2.2 ) Améliorations majeures aux bâtiments - réaménagement intérieur	50201
		Plus de 10,000\$
	2,2,1 ) Améliorations majeures aux bâtiments - mécanique du bâtiment	50202
		Plus de 10,000\$
	2,2,3 ) Améliorations majeures aux bâtiments - structure ou architecture	50203
		Plus de 10,000\$
	Améliorations mineures aux bâtiments	50204
		Moins de 10,000\$
<b>3) Améliorations locatives</b>		
	Dépense amélioration locative	50205
		Plus de 5,000\$
<b>4) Matériel et équipement</b>		
	<b>Budget équipement (M.A.O.)</b>	<b>54910</b>
	4.1 ) Équipement informatique	54914
		Plus de 1,000\$
	4,2 ) Équipement de communication multimédia	54915
		Plus de 1,000\$
	4,3 ) Mobilier et équipements de bureau	54911
		Plus de 1,000\$
	4,4 ) Autres équipements	54912
		Plus de 1,000\$
<b>5) 5.1 ) Équipement spécialisé</b>		
	Équipement spécialisés reliés à l'enseignement dont la durée de vie est entre 5 et 15 ans	54918
		Plus de 1,000\$
	Équipement spécialisés reliés à l'enseignement dont la durée de vie est de plus de 15 ans	54919
		Plus de 1,000\$



<b>6) Documents de bibliothèque</b>		
<b>Budget volumes et periodiques</b>	<b>54710</b>	
Volumes / moins de 1,000\$	54711	S.O.
Périodique / moins de 1,000\$	54712	S.O.
Bibliothèque autres supports / moins de 1,000\$	54713	S.O.
Volumes plus de 1,000\$ / Rist. TPS 100% pas de TVQ	54714	Plus de 1,000\$
Périodique plus de 1,000\$ / Rist. TPS 100% et TVQ 47%	54715	Plus de 1,000\$
Bibliothèque autres supports plus de 1,000\$ / Rist. TPS 67% et TVQ 47%	54716	Plus de 1,000\$
<b>7) Manuels pédagogiques</b>		
Manuels pédagogiques - achats initiaux et nouveaux programmes Ristourne TPS 100% et pas de TVQ	54717	Plus de 1,000\$
<b>8) Matériel roulant</b>		
Matériel roulant	54913	Plus de 1,000\$
<b>9) Développement informatique</b>		
Développement informatique	54920	Plus de 30,000\$
<b>10) Réseaux de télécommunication</b>		
Réseaux de télécommunication	54921	Plus de 30,000\$
<b>Immobilisation incorporelles</b>		
<b>Logiciels achetés d'un fournisseur</b>		
Logiciels achetés d'un fournisseur	54917	Plus de 1,000\$
Mise au point par l'université (pour usage interne)	54922	Plus de 30,000\$
<b>Autres actifs</b>		
Autres actifs	54923	Plus de 1,000\$

**Il est important de noter que les dépenses capitalisables du fonds de fonctionnement et du fonds de recherche vont être capitalisées au fonds des immobilisations en fin d'exercice financier par virement entre les fonds.**

## 7. Amortissement des actifs

La politique de capitalisation du MESRS définit les périodes d'amortissement des actifs selon ce tableau.

Cédule des amortissements pour l'exercice 2013-2014					
Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :					
					<u>Période d'amortissement</u>
<b>Terrains</b>					
	Aménagements des terrains				20 ans
<b>Bâtiments</b>					
	- Bâtiments excluant ceux ayant une structure en bois				50 ans
	- Bâtiments ayant une structure en bois				40 ans
<b>Améliorations majeures aux bâtiments</b>					
	- Mécanique du bâtiment				25 ans
	- Aménagement intérieur majeur du bâtiment				30 ans
	- Structure ou architecture du bâtiment				40 ans
<b>Améliorations locatives</b>					
	- Améliorations locatives				Selon la durée du bail de
<b>Matériel et autres équipements</b>					
	- Mobilier de bureau				5 ans
	- Appareillage et outillage				15 ans
	- Équipement audiovisuel				5 ans
	- Équipement informatique				3 ans
<b>Équipements spécialisés</b>					
	- Équipement pour enseignement entre 5 et 15 ans				10 ans
	- Équipement pour enseignement plus de 15 ans				20 ans
<b>Autres</b>					
	- Matériel roulant				5 ans
	- Réseaux de télécommunication				10 ans
	- Documents de bibliothèque				10 ans
	- Manuels pédagogiques				5 ans
	- Projet RISQ				17 ans
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
	- Développement informatique				5 ans
	- Logiciel informatique				3 ans
	- Logiciel mis au point par l'université				5 ans